

Ladebat l'humaniste

MÉMOIRE Le moulin de Noès rend hommage, à travers une exposition, à Laffon de Ladebat, un abolitionniste

11/5/16

STÉPHANIE LACAZE
gironde@sudouest.fr

Seule une petite impasse porte son nom à Pessac. Pourtant André Daniel Laffon de Ladebat, citoyen des Lumières et abolitionniste, fait partie de ces grands hommes qui mériteraient davantage de reconnaissance. « C'était un personnage exceptionnel et c'est pour cela qu'on s'emploie à le mettre en valeur », souligne Sabine Ratel du service tourisme à la mairie de Pessac.

Hier, 10 mai, à l'occasion de la journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage, l'équipe du Moulin de Noès a donc inauguré une visite guidée et une exposition autour d'André Daniel Laffon de Ladebat.

« Un crime public »

Le moulin de Noès que l'on peut visiter aujourd'hui n'est qu'un vestige d'une immense propriété agricole du XVIII^e siècle, le domaine de Bellevue. Il a été fondé en 1765 par Jacques Alexandre Laffon de Ladebat, un armateur qui a fait fortune en se spécialisant notamment dans la traite négrière. Mais quelques années plus tard, son fils André Daniel, humaniste, se distinguera par ses positions abolitionnistes.

En 1788, il rédige ainsi un « Discours sur la nécessité et les moyens de détruire l'esclavage dans les colonies ». Un texte qu'il prononce le 25 août 1788 devant l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. André Daniel Laffon de Ladebat voit d'abord dans



L'équipe de moulin de Noès, avec Sabine Ratel (deuxième en partant de la gauche) et Dominique Lestynek (qui tient le cadre). PHOTOS S.L.

l'esclavage un « crime public ». Pour lui, « on a dépeuplé et avili l'Afrique... Voilà l'ouvrage des nations qui se placent au rang des plus éclairées. » Mais au-delà des idéaux de liberté qu'il défend, Ladebat est aussi pragmatique. « Dans ce discours, il multiplie les arguments pratiques en faveur de l'abolition », précise Dominique Lestynek qui a mené des recherches sur le personnage avec son association Les passeurs de mémoire. Ladebat évoque notamment les coûts d'exploitation qui vont aller en augmentant ou les risques de soulèvement parmi les esclaves.

Un peu plus loin dans son Discours, André Daniel Laffon de Ladebat indique les moyens pour l'abolition, qui doit se faire progressivement pour éviter le danger d'une révolution trop rapide. « Mon but essentiel a été de conduire les esclaves à la liberté en les formant au tra-

vail et au respect des mœurs », conclut-il.

Héritage oublié

Élu député en 1789 par les citoyens pessacais pour le Tiers État, Ladebat est obligé de siéger parmi les autres membres de la noblesse. En tant que parlementaire, il prononce son Discours sur l'esclavage une deuxième fois devant l'assemblée. Et propose un projet de Déclaration des droits de l'homme. Contrairement au texte retenu qui ne contient que 17 articles très généraux, André Daniel Laffon de Ladebat y fait des propositions très concrètes et sociales.

Mais le député modéré, resté fidèle à la monarchie, ne sera pas récompensé pour ses travaux. En 1797, il est déporté en Guyane. Il en reviendra mais abandonnera la politique. Aujourd'hui, quelques passionnés



La façade du moulin de Noès

se battent pour que son héritage soit reconnu.

Prochaines visites les 21 et 22 mai et les 18 et 19 juin, de 14 à 18 heures. Départ toutes les heures.